

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N°05

Affaires agricoles - Baux à ferme sur terrains communaux - Renouvellement au 11.11.2024 - Modifications et signature de divers prêts à usage :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal sa délibération n°429/38/01 du 10 octobre 2024 relative aux affaires agricoles - Baux à ferme sur terrains communaux - Renouvellement au 11/11/2024, Monsieur le Maire l'informe de divers ajustements et corrections à réaliser (modifications en rouge italique gras et souligné).

NOM Prénom	Adresse	Superficie louée	Prix à payer au 11/11/2024
BABEL Denis	2 La Nolle	18 ha 22 a 98 ca	1 331,05 €
BALANDIER Jean-Pierre <u>GEORGES Hugo</u>	1 L'échetée	28 ha 03 a 69 ca	2 188,02 €
CHRISMENT Didier	Le Pôtet	1 ha 47 a 21 ca	99,79 €
CLEVY Jean-René	3 Rue de Peuxy	<u>36</u> ha <u>00</u> a <u>23</u> ca	<u>3 404.13</u> €
COUVAL Benoît	3 Les Granges d'Olichamp	5 ha 20 a 62 ca	358.08 €
COUVAL Serge	Olichamp	<u>28</u> ha <u>27</u> a <u>08</u> ca	<u>2 622.97</u> €
DECORNET Jean Marie	5 La Pierrache (Bellefontaine)	0 ha 15 a 96 ca	16,23 €
DUVAL Bruno	1410 Route de Fallières	7 ha 43 a 41 ca	584,33 €
GAEC FRANOULD	1020 rue des Tilles (Dommartin les Rt)	3 ha 76 a 73 ca	295,98 €
GAVOILLE Jean Michel	Au Tambour	2 ha 01 a 33 ca	16,99 €
GEGOUT Annie	31 Rue du Vieux Chaumont	0 ha <u>65</u> a <u>40</u> ca	<u>118.28</u> €
LAHEURTE Laurent	Lamanvillers (St Et. les Rt)	2 ha 91 a 34 ca	319,59 €
MANGIN Vincent	53 Route de Raon aux Bois	10 ha 30 a 84 ca	479,16 €
MOUGEL Claudine	3 Anty	0 ha 02 a 70 ca	2,75 €
REMY Guillaume	43 Olichamp	44 ha 48 a 25 ca	3 814,56 €
RICHARD Christine	Pusieux	2 ha 34 a 46 ca	180,19 €
ROBERT Bernard	3 Rue de Fallières	0 ha 26 a 64 ca	27,09 €

Il s'agit principalement d'intégrer certaines parcelles auparavant lises à disposition via des baux précaires (application au 11/11/2025) :

- CLEVY Jean-René :

Ajout de la parcelle suivante :

C	988	La Bataille	2,1036	1	285,16 €
		SOUS-TOTAL 2	2,1036		285,16 €

- COUVAL Serge :

Ajout des parcelles suivantes :

AH	45	Derrière des Breuchottes	0,9080	1	123,09 €
C	979	La Bataille	0,4576	1	62,03 €
C	981	Louveaux	0,1788	1	24,24 €
C	988	Louveaux	0,6415	1	86,96 €
		SOUS-TOTAL 2	2,1859		296,32 €

- GEGOUT Annie :

Ajout des parcelles suivantes :

C	465	La bataille	0,219	1	29,69 €
C	467	La bataille	0,092	1	12,47 €
C	469	La bataille	0,343	1	46,50 €
		SOUS-TOTAL 2	0,654		88,66 €

Ces modifications vaudront résiliation d'un commun accord des baux précaires devenus obsolètes.

En prévision du départ en retraite prochain de Jean-Pierre BALANDIER, il est également proposé au Conseil Municipal de transférer son bail au repreneur de son entreprise, Hugo GEORGES (application au 01/05/2026).

Il est en outre proposé de mettre nouvellement à disposition via des prêts à usage (gracieusement mais sans engagement) :

- Les terrains non concernés par la délibération n° 429/47/06 du 11 décembre 2025 relative à la gestion des terrains à vocation agricole de la réserve foncière du plateau de Sainte-Anne - Renouvellement de concessions temporaires au sens de l'article L.221-2 du Code de l'Urbanisme (application au 01/01/2026) :

Lieudit	Lieudit	Section	N°	Surface	Nature
GAEC LES NOISETIERS, Mr Olivier GUYON Les Corres 88 200 SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT	Criolé	D	3379	4 ha 91 a 00 ca	Herbages

- Les terrains acquis par la délibération n° 429/40/06 du 06 février 2025 portant acquisition de 14 850 m² de terrains propriétés de l'indivision COUVAL au lieudit « A Boudière » (application au 10/10/2025) :

Lieudit	Lieudit	Section	N°	Surface	Nature
Serge COUVAL Olichamp 88 340 LE VAL D'AJOL	À Boudière	AK	472	0 ha 06 a 53 ca	Herbages
		AK	473	0 ha 79 a 39 ca	
		AK	475	0 ha 49 a 60 ca	
		AK	476	0 ha 12 a 53 ca	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter ces modifications et de l'autoriser à signer les baux et/ou avenants subséquents.